



Dossier # : 1154346006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-huit dollars et soixante cents (98 418,60 \$), taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit douze (12) mois dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. (CE15 2364 du 23 décembre 2015 - CM16 0013 du 25 janvier 2016 - CG16 0008 du 28 janvier 2016), majorant ainsi le montant total du contrat de cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt cents (115 894,80 \$) au montant de deux cent quatorze mille trois cent treize dollars et quarante cents (214 313,40 \$), taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-02 16:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

 Directeur général
 Direction générale , Cabinet du directeur général

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 janvier 2016
Séance tenue le 28 janvier 2016

Résolution: CG16 0006

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2365;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.02 1154346006
/lc

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 janvier 2016

IDENTIFICATION **Dossier # :1154346006**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Les parties ont conclu une convention de services professionnels le 28 janvier 2016 (ci-après appelée la « Convention initiale »);
 La Ville a demandé au Contractant de fournir des services professionnels supplémentaires;

La somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit être augmentée pour couvrir les services professionnels supplémentaires requis au contractant.

L'article 8 de la Convention initiale est modifié en remplaçant la somme maximale de cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt cents (115 894,80 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant par le montant de deux cent quatorze mille trois cent treize dollars et quarante cents (214 313,40 \$), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ).

Cette décision est prise en tenant compte d'un certain nombre d'heures supplémentaires que la Ville a demandées au Contractant pour des présences.

Le montant de l'Addenda n° 1 ci-dessus est détaillé comme suit :

| |
|--|
| <p>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</p> <p>FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ DOCTEUR ANNE THÉRIAULT</p> |
|--|

| | Nombre d'heures/année | Tarif/horaire | TOTAL AVANT TAXES | TOTAL APRÈS TAXES |
|-----------------------|--------------------------|---------------|------------------------------|------------------------------|
| Contrat initial | 252 | 400,00 \$ | 100 800,00 \$ | 115 894,80 \$ |
| Addenda au contrat | 214 | 400,00 \$ | 85 600,00 \$ | 98 418,60 \$ |
| Total | 466 | 400,00 \$ | 186 400,00 \$ | 214 316,40 \$ |

Les crédits nécessaires à cet addenda sont déjà réservés au budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2016.

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cet addenda de 98 418,60 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LOISELLE
Directeur santé et mieux-être

514 872-7117

Tél :

Télcop. :

Dossier # : 1154346006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé |
| Objet : | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le contrat initial majoré en vertu du présent sommaire décisionnel ADDENDA pouvait être conclu de gré à gré, nonobstant sa valeur, conformément à l'article 27 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels. En effet, sur la base des explications fournies par le service, nous comprenons que les services requis de la firme, plus précisément de la Dr. Anne Thériault, ne peuvent être rendus que par un médecin. Ainsi, ceci étant dit, ce contrat peut être majoré sans égard à la valeur de la majoration. De plus, précisons que la Dr. Thériault devra fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs. Cela constitue également un cas où la Ville peut conclure un contrat de gré à gré, c'est-à-dire pour des services requis dans le cadre de litiges (article 573, al. 1, par. 4b) de la Loi sur les cités et villes) et le contrat peut également être majoré sans égard à la valeur de la majoration.

FICHIERS JOINTS

ADDENDA - Firme TotalMed Solutions Santé inc - Convention de services professionnels (Anne Thériault).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTIONSuzana CARREIRA CARVALHO
Avocate**Tél :** 514-868-4137**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-02

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division**Tél :** 514-872-8323**Division :** Droit contractuel

ADDENDA N° 1

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
du 28 janvier 2016

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC., ayant sa principale place d'affaires au 1875, rue Maurice-Gauvin, bureau 204, Laval (Québec) H7S 2M5, agissant et représentée par la docteure Anne Thériault, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 822923173

N° d'inscription T.V.Q. : 1221288650

N° d'inscription au fichier des fournisseurs : 387048

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 28 janvier 2016 en vertu de la résolution CG16 0006 (ci-après appelée la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville a demandé au Contractant de fournir des services professionnels supplémentaires, ce qui a entraîné plus d'heures de travail de sa part par rapport au nombre d'heures prévu initialement;

ATTENDU QUE la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit donc être augmentée afin de couvrir ces heures supplémentaires.

ANNEXE 2

| TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS | | | | |
|---|--------------------------|---------------|--------------------------|--------------------------|
| FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ | | | | |
| DOCTEUR ANNE THÉRIAULT | | | | |
| | Nombre d'heures/année | Tarif/horaire | TOTAL AVANT TAXES | TOTAL APRÈS TAXES |
| Contrat initial | 252 | 400,00 \$ | 100 800,00 \$ | 115 894,80 \$ |
| Addenda au contrat | 214 | 400,00 \$ | 85 600,00 \$ | 98 418,60 \$ |
| Total | 466 | 400,00 \$ | 186 400,00 \$ | 214 313,40 \$ |

Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé pour les services de la docteure Anne Thériault a été établi à 400,00 \$ pour une prestation de travail de 252 heures par année. 214 heures supplémentaires de travail sont requises avant le 31 décembre 2016

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé pour les services de la docteure Anne Thériault pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Dossier # : 1154346006

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

Objet :

Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Addenda GDD1154346006 TotalMed Solutions Santé inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget

Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-31

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier